

Compressions radicales prévues au programme de santé pour les réfugiés

Le 30 juin 2012, en vertu du projet de loi C-31, le gouvernement réduira radicalement la protection en matière de santé offerte à toutes les catégories de réfugiés. Certaines seront carrément privées d'une couverture; la plupart ne bénéficieront que d'une protection pour les soins « urgents ou essentiels » et de « médicaments et immunisation uniquement s'ils sont nécessaires pour prévenir ou traiter une maladie présentant un risque pour la santé publique ». Les enfants réfugiés ne seront pas admissibles à la vaccination, et les réfugiées enceintes à des soins prénatals de routine.

Bon nombre d'organisations ont prédit des conséquences dévastatrices sur la santé et le bien-être des demandeurs d'asile qui viennent au Canada pour y trouver refuge contre la violence et la persécution dans leur pays d'origine.

Cette décision du gouvernement fédéral de mettre ainsi en péril la santé de personnes grandement vulnérables déroge considérablement des principes de l'assurance-santé qui façonnent notre système de santé depuis des décennies.

Journée pancanadienne de mobilisation

Le 18 juin sera une Journée pancanadienne de mobilisation visant à s'opposer à ces compressions. Des rassemblements auront lieu à Vancouver, à Calgary, à Winnipeg, à Ottawa, à Montréal et dans d'autres villes. Ils s'inscrivent dans une vaste campagne contre les changements proposés.

Voici quelques organisations qui se sont prononcées contre ces compressions :

- Association médicale canadienne
- Médecins canadiens pour le régime public
- Collège des médecins de famille du Canada
- Association des infirmières et infirmiers du Canada
- Association dentaire canadienne



Pour de plus amples renseignements sur cette mobilisation, consultez le site de [Canadian Doctors for Refugee Care](http://CanadianDoctorsforRefugeeCare.org).

Motion-312

La motion 312 est une motion d'initiative parlementaire présentée par le député conservateur Stephen Woodworth qui demande la création d'un comité parlementaire pour examiner la définition d'un « être humain » aux termes du Code criminel à la lumière des dernières données scientifiques et médicales. Le code stipule qu'un enfant devient un être humain seulement une fois qu'il est complètement sorti du sein de sa mère.

Au début de juin, l'Alliance catholique canadienne de la santé a écrit au député Woodworth pour lui signifier son appui. La lettre mentionne que : « Vu les énormes percées en médecine fœtale et du développement, y compris des cas où le fœtus devient un patient et subit des interventions médicales et chirurgicales, il est crucial de revenir sur cette déclaration » [trad.].

L'Alliance s'inquiète du projet de loi 6 au Manitoba

L'Alliance catholique canadienne de la santé a écrit au ministre de la Santé du Manitoba en appui à la Corporation catholique de la santé du Manitoba et à ses efforts pour faire réviser des éléments du projet de loi 6, soit la *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé*.

La Corporation est vivement préoccupée par le fait que ce projet de loi est contraire à l'entente en vigueur dans la province qui reconnaît et protège les aspects essentiels des droits qu'ont les organismes confessionnels de rester maîtres de leurs propriétés, de s'auto-gouverner, de choisir et de rémunérer leurs chefs, et de mettre en œuvre leur mission fondée sur la foi.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

James Roche
Directeur général
Alliance catholique canadienne de la santé
Courriel : jroche@bruyere.org
Tél. : 613-562-6262, p. 2164

